

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/222 du 26/6/70

PORTANT NOMINATION A TITRE
EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU
MERITE CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959 ; portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959; fixant le montant des droits de
Chancellerie :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

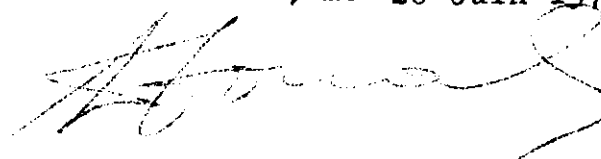
AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur MALAFATOPULOS, Directeur-Adjoint de l'Organisation Mondiale de
la Santé à BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 26 Juin 1970



CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-

Am /